

# Avis et communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **10 (1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Voyages et Séjours  
**EN SUISSE**

Pour tous renseignements, s'adresser à  
**L'AGENCE  
DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX**  
37, Boulevard des Capucines  
PARIS (2<sup>e</sup>)

Téléphone : Central 63-30

L'Agence des Chemins de Fer Fédéraux délivre tous les billets à destination de Suisse, les billets internationaux, les billets circulaires suisses, les abonnements généraux suisses et les billets internes suisses à plein tarif aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.

Elle délivre gratuitement le **Guide des Hôtels suisses**, la Carte du Touriste et de nombreuses brochures illustrées.

**Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux**

**LONDRES** : 11 b, Regent Street, Waterloo Place.

**VIENNE** : 18, Schwarzenbergplatz.

**BERLIN** : 57-58, Unter den Linden.

**NEW-YORK** : 475, Fifth Avenue.

**LE CAIRE** : Shephard's Hotel.

# A. Iselin & Co

Membres du  
New-York Stock Exchange

36, Wall Street  
New-York

Adresse Télégraphique : ISELIN, NEW-YORK

## AVIS ET COMMUNICATIONS

Les bureaux de la Chambre de Commerce suisse en France sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 h. 30.

M. Maurice Trembley, secrétaire général, reçoit de 10 heures à midi et sur rendez-vous. Il ne reçoit pas le samedi.

### *Immatriculation des Suisses à l'Etranger. Etes-vous en règle?*

D'après le règlement consulaire adopté par le Conseil fédéral, tous les ressortissants suisses domiciliés à l'étranger, sans distinction de sexe, d'âge et d'état civil, sont astreints à se faire inscrire dans le registre d'immatriculation de la Légation ou du Consulat de l'arrondissement auquel ils se rattachent.

Les familles sont immatriculées en commun. Le chef de famille assume toute responsabilité quant à l'inscription des membres de sa famille.

La validité de toutes les cartes matricules expire en date du 31 décembre 1929, à moins toutefois qu'elles aient été établies ou prolongées au cours du second semestre de l'année 1929.

Que ceux qui ne sont pas en possession de leur carte matricule la demandent à la Légation ou au Consulat compétent. Que ceux qui n'ont pas encore fait renouveler leur carte, pendant le dernier semestre 1929, l'envoient accompagnée de tous les renseignements indispensables concernant l'état civil, changements d'adresse, etc...

### *Nouveaux administrateurs de la Chambre de Commerce suisse en France.*

Dans sa séance du 13 janvier, le Conseil d'administration de la Chambre de Commerce Suisse en France, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, a nommé deux nouveaux administrateurs :

M. P.-L. Lagier, banquier.

M. Maurice Trembley, secrétaire général de la C. C. S. F.

### *Changements d'adresse.*

Le Conseil municipal de la ville de Lyon ayant changé le nom du Quai des Brotteaux en *Quai Général-Sarrail*, l'adresse des bureaux de la *Section lyonnaise* de la Chambre de Commerce suisse est désormais : 6, *quai du Général-Sarrail*.

Nous rappelons que la *Section de Marseille* de la Chambre de Commerce suisse en France a transporté ses bureaux dans la Maison suisse de Marseille : 7, *rue d'Arcole*, Téléphone : D. 87-65.

### *Lyon. Déjeuner mensuel.*

Un déjeuner mensuel, qui a lieu le premier samedi de chaque mois, à 12 h. 30, au Café Neuf, place Bellecour, réunit les membres de la section lyonnaise de la Chambre de Commerce suisse en France. Tous les membres et amis de notre Chambre de Commerce qui se trouveraient de passage à Lyon le premier samedi du mois sont cordialement invités à participer à ce déjeuner.

### *Paris. Déjeuner suisse du mercredi.*

Tous les citoyens suisses de Paris, ou de passage à Paris sont toujours les très bien venus au déjeuner suisse, qui a lieu tous les mercredis, à midi et demi (heure très précise), au Café de Madrid, 6, boulevard Montmartre, à côté du passage Jouffroy.

Le Président de l'Association du mercredi : E. Monvert, 9, rue des Halles. Téléphone : Gutenberg 50-66 et 79-81.

(voir la suite page 4)

LA MAISON  
**Alphonse ORSAT à Martigny**  
*marque connue par sa qualité*  
 LIVRE LES  
**Grands Vins du Valais**  
**Fendant Clos de Montibeu**  
**Etoile du Valais**  
**Johannisberg, Dôle**  
 franco domicile par son dépôt de Paris  
**R. JORDI, 270, fbg Saint-Antoine (12<sup>e</sup>)**  
 Téléphone : Diderot 21-55



**L'ANNUAIRE INDUSTRIEL**  
 répertoire de la production française  
 toutes les industries  
 tous vos clients  
 tous vos fournisseurs  
 consulté dans le monde entier  
 grâce à son répertoire en  
**6**  
 langues  
**3 volumes 8000 pages 150 frs**  
 tél.: Archives 49-60, 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4<sup>e</sup>  
 Editions Paul Gauthier

**GRANDS VINS DE NEUCHÂTEL**

LA MAISON  
**Chs Perrier & C<sup>o</sup>**  
 à St-Blaise

livre franco  
 domicile Paris



DÉPOT :  
**R. JORDI**  
 270, Fg St-Antoine  
 PARIS-11<sup>e</sup>  
 Tél. Diderot 21-55

## AVIS ET COMMUNICATIONS

### Vérification des polices d'assurance-incendie.

Nous rappelons que la direction de l'*Helvetia-Incendie* (8 bis, rue de Châteaudun, Paris-9<sup>e</sup>), ainsi que ses agences en province, sont à la disposition des Suisses résidant en France pour la vérification gratuite de leurs polices et l'étude de leurs risques.

### Déclarations d'impôts.

Nous rappelons aux membres de notre Chambre de Commerce que nous les aiderons toujours très volontiers à se débrouiller dans le dédale des déclarations fiscales qu'ils ont à fournir. Dans les cas compliqués nous les mettrons en rapport avec notre conseiller fiscal dont un grand nombre de nos membres ont déjà apprécié la compétence.

### Factures accompagnant les envois de marchandises de Suisse en France.

En raison des questions qui nous sont à chaque instant posées, nous croyons utile de rappeler ici que la nouvelle convention de commerce du 8 juillet 1929 entre la Suisse et la France énonce pour les envois de marchandises la modification suivante dans les formalités à remplir : toute expédition de marchandises à destination de France nécessite en règle générale la production d'une *facture*, sauf les envois par colis postaux, pour lesquels la « Déclaration pour les douanes » (avec indication de la valeur) peut en tenir lieu.

Seules les marchandises soumises à des *droits de douane ad valorem* doivent être accompagnées de *factures visées*. Dorénavant, il suffira que ces factures soient *visées par la Chambre de commerce cantonale*. Le visa du Consulat de France n'est plus nécessaire.

### Avis à Messieurs les libraires

Nous rappelons à MM. les Libraires et Editeurs que la *Revue économique franco-suisse* rend compte de tous les ouvrages qui lui sont adressés et qui lui paraissent de nature à intéresser ses lecteurs (commerçants, industriels, commissionnaires, représentants, banquiers, économistes, avocats-conseils, etc...).

Dans le cas où un compte rendu ne peut pas être publié, l'ouvrage est retourné à l'éditeur.

### Avis aux chefs d'entreprises.

La Chambre de Commerce suisse en France signale aux chefs d'entreprises de quelque importance qui seraient à la recherche de collaborateurs de nationalité suisse, qu'elle est en mesure de leur recommander, en ce moment, deux hommes d'expérience, disposant de références de premier ordre et capables d'assumer la direction de services importants dans le commerce ou l'industrie.

Elle peut aussi recommander comme secrétaires particulières deux compatriotes particulièrement qualifiées sous tous les rapports (éducation, langues et expérience commerciale).

### Rachat des pièces d'or.

La *Banque de France* rappelle qu'en exécution des dispositions de l'article 3 de la loi monétaire du 25 juin 1928 elle achète à tous ses guichets de Paris et de province les anciennes pièces d'or démonétisées sur la base d'un franc par 65 milligrammes 1/2 d'or, au titre de 900 millièmes, sous déduction des frais de frappe.

(voir la suite page 5)

LE DÉLICIEUX VIN BLANC DE  
**NEUCHÂTEL**

"Clos de la Reine Berthe"  
de la Compagnie Viticole de Cortaillod  
est en vente chez

**RIOLLET & C<sup>ie</sup>**, Représentants  
3, Rue de la Bienfaisance, PARIS-8<sup>e</sup>  
Téléphone : Laborde 71-20 et 21

**PERRIN & C<sup>ie</sup>**

20-22, RUE BECCARIA, PARIS  
TÉLÉPHONE : DIDEROT 32-61 & 32-62  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉMÉNAPER-PARIS

**TRANSPORTS  
INTERNATIONAUX**

AGENTS EN DOUANE

**DÉMÉNAGEMENTS  
POUR TOUS PAYS**

DÉMÉNAGEUSES  
& CADRES CAPITONNÉS  
CAMIONS AUTOS  
AVEC REMORQUES

VASTES GARDE-MEUBLES  
MODERNES

CORRESPONDANTS DANS TOUTES  
LES PRINCIPALES VILLES DU MONDE

**ÉCOLE NOUVELLE**  
**La Châtaigneraie**  
**COPPET** près **GENÈVE**

Garçons de 8 à 19 ans. Instruction complète  
Sections Commerciale, Technique et Classique  
Laboratoires — Travaux manuels — Sports  
Magnifique situation en pleine campagne  
E. SCHWARTZ-BUYS, directeur

## AVIS ET COMMUNICATIONS

Ainsi calculée, la valeur d'achat de ces monnaies ressort à : 24 fr. 89 pour une pièce d'or de 5 francs; 48 fr. 78 pour une pièce d'or de 10 francs; 97 fr. 55 pour une pièce d'or de 20 fr.; 195 fr. 10 pour une pièce d'or de 40 francs; 243 fr. 83 pour une pièce d'or de 50 francs; et 487 fr. 76 pour une pièce d'or de 100 francs.

### *Le plus simple moyen d'envoyer un télégramme.*

Il paraît que beaucoup de gens ignorent encore qu'au lieu de faire queue aux guichets des bureaux de poste ils peuvent affranchir leurs télégrammes avec des timbres et les jeter dans la boîte aux pneumatiques. Il suffit de coller, sur le télégramme, autant de fois cinq sous qu'il y a de mots, plus un franc. Il n'est même pas nécessaire d'employer un formulaire de télégramme; une simple feuille de papier blanc suffit.

Le tarif de cinq sous par mots ne s'entend, naturellement, que pour l'intérieur de la France. Pour l'étranger, il suffit de connaître le tarif et d'affranchir en conséquence.

### *Foire de Bâle.*

La quatorzième foire annuelle suisse d'échantillons se tiendra à Bâle du 26 avril au 6 mai 1930. La participation des exposants s'annonce très importante et fournira, dans la plupart des groupes, des preuves nouvelles de l'effort constant que font les producteurs suisses en vue de perfectionner leurs moyens de fabrication et améliorer la qualité de leurs articles, sans en renchériser le prix.

Dans les précédentes années ce sont presque toujours les visiteurs venus de France qui ont été le plus nombreux à la Foire de Bâle. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même en 1930. Il y a même de bonnes raisons de croire qu'ils seront plus nombreux que jamais, maintenant que le renchérissement progressif du coût de la vie en France, a rapproché les prix français des prix mondiaux.

### *Cartes d'identité.*

Les membres de la Chambre de Commerce suisse en France qui auraient payé leurs cartes d'identité 375 fr., au moment du précédent renouvellement, sont priés de se faire connaître au secrétariat-général qui leur fournira les explications nécessaires aussitôt qu'aura été publié le règlement d'administration publique précisant les conditions de ce remboursement.

### *Comment suivre les cours des bourses suisses?*

Depuis quelque temps le *Journal de Genève* publie une excellente page financière. On y trouve un Bulletin dont la rédaction a été confiée à un spécialiste distingué et où sont traitées, chaque jour, les principales questions qui intéressent les porteurs de titres.

Chaque jour, également, les cours des principales valeurs cotées dans les bourses suisses sont indiqués en caractères particulièrement lisibles. Cette dernière innovation est grandement appréciée en France où les lecteurs du *Journal de Genève* peuvent désormais connaître, chaque matin, les cours cotés la veille à Genève, Zürich ou Bâle.